

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 21

Artikel: Lausanne, le 27 mai 1871
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 27 mai 1871.

L'abolition de la peine de mort dans les cantons du Tessin et de Genève vient comme un rêve réparateur après un affreux cauchemar. Quel contraste entre ces états suisses adoucissant leur législation pénale et les scènes de barbarie auxquelles nous assistons depuis près d'un an !

Ce fait nous révèle sous leur vrai jour les aspirations réelles de notre époque. En dépit des apparences, la société actuelle a une si grande horreur du sang qu'elle ne veut plus même répandre celui des meurtriers. Le grand principe de l'inviolabilité de la vie humaine s'affirme au moment où le déchaînement des mauvaises passions semblait le faire oublier. Derrière l'abolition de la peine de mort, il y a la condamnation du crime de la guerre ; quand partout on respectera la vie des misérables qui troublent la société, sera-t-il possible d'organiser encore les grandes tueries humaines qui moissonnent les existences de tant d'honnêtes citoyens ?

Partout, du reste, les hommes de progrès réclament l'abolition.

A Genève, la suppression a réuni au sein du Grand Conseil une majorité considérable, 57 voix contre 18. On sait qu'à Neuchâtel cette question est depuis longtemps résolue ; de même à Zurich, où l'abolition fut votée en Constituante à l'unanimité moins dix voix. Fribourg avait supprimé le coupe-ret sous le régime radical de 1848 ; mais il fut rétabli par les *noirs-noirs* de Monseigneur Marilley ; tout ce qui avait la moindre nuance de libéralisme vota contre. Au dehors de la Suisse, le Portugal et l'Espagne, depuis sa révolution, ont aussi aboli la peine de mort. Dans les autres Etats, la question se représente périodiquement devant les chambres et la suppression réunit chaque fois des minorités plus considérables. On peut prévoir le moment prochain où tous les états civilisés répudieront les services du bourreau.

Une proposition d'abolition présentée dans le Grand Conseil du canton de Vaud en 1868, fut rejetée à quelques voix de majorité. Toutefois on sentit le besoin de faire des concessions à la minorité considérable qui voulait la suppression ; le Grand Conseil vota deux résolutions dans ce sens : l'une donne aux tribunaux le choix entre la peine capitale et la détention à vie ; l'autre portait que les exécutions auraient lieu dorénavant à huis-clos.

Que dire de l'efficacité d'une peine dont on doit cacher la vue au public, sur lequel elle devrait pourtant exercer une influence si salutaire ? Qui ne voit aussi les inconvénients de la faculté laissée aux juges d'appliquer la justice selon leurs vues personnelles ? Les uns, condamnant la peine de mort, se garderont bien de l'appliquer, tandis que d'autres, d'idées différentes, prononceront une sentence capitale. Si les deux cas se présentaient à un court intervalle, quelle déconsidération cela ne jetterait-il pas sur la justice de notre pays ?

On reconnaît ici les inconséquences et les contradictions qui se produisent inévitablement quand on part d'un principe faux. L'abolition pure et simple serait bien préférable.

Comme Vaudois, nous voudrions que ce progrès fût notre ouvrage, avant qu'il nous soit octroyé par les projets centralisateurs qui se préparent à Berne.

—◇◇◇◇◇—

Le Père Ollivier.

Les conférences du carême ont été données, cette année, à Notre-Dame de Paris par un dominicain qui paraît être appelé à illustrer la chaire. Ses discours ont produit la plus grande sensation au milieu d'un auditoire qui allait toujours croissant. Le P. Ollivier est jeune encore, sa parole est franche et nette, convaincue et pénétrante, ennemie des déguisements, frémissante du plus pur patriotisme. Ses allures ont quelque chose de résolu qui rappelle la vaillance du soldat breton. Il croit à la France, et sans se dissimuler ses blessures, il sait qu'elle en peut guérir. C'est à de tels hommes et à de tels organes qu'appartient le succès. La vérité, qu'il a promis de dire toute entière, est quelquefois dure à entendre ; mais on sent qu'après tout elle est la vérité et que le temps n'est plus de la dissimuler ou de la taire... L'orateur a eu un de ces mots heureux qui sont la lumière et la fortune de tout un discours. M. de Maistre, dit-il, a écrit quelque part que les éléments d'un grand peuple devaient être broyés pour être fondus. Messieurs, pour *broyés*, nous le sommes ; *fondus*, nous ne le sommes pas encore...

Des six beaux discours prononcés par le P. Ollivier, il faut se borner à des citations fragmentaires.

« Le malheur, disait-il, à quelque degré qu'il appartienne, est toujours l'école où l'homme s'apprend... et c'est une ressource de savoir jusqu'où l'on est tombé. Nous sommes dans ce malheur, parce que nous l'avons préparé... Notre histoire n'a pas